



Syndicat National des Personnels de  
l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

Région SUD EST : 06 43 44 93 82 - 06 23 52 24 13

**Ne laissons pas faire l'arbitraire  
Le CIA (complément indemnitaire annuel),  
prime au mérite,  
pour toutes et tous sans discriminations**

*«Le Snpes PJJ Fsu Sud-Est appelle tous.tes les agent.es à  
envoyer aujourd'hui, par courriel, à la DIR, une demande  
d'attribution collective du CIA»*

**MARSEILLE, LE 12 NOVEMBRE 2019**

Nous avons appris que la Dir avait sommé, la semaine dernière, les DT de la région à leur transmettre avant le 11 novembre une liste des personnels éligibles au CIA: le complément indemnitaire annuel. Et dans cette liste devait figurer les noms des agents ayant droit à la prime dite de mérite.

Pour comprendre la philosophie de cette prime, il faut bien comprendre qu'ils veulent que le mérite individuel apparaisse de manière de plus en forte dans la rémunération des agents de la fonction publique pour bien diviser les gens. Mais qui décide de ce mérite ? La note de la PJJ a beau décliner certains critères, non seulement on nage en plein arbitraire, mais surtout, on creuse un peu plus l'injonction absolument incroyable qui est intitulée la manière de servir de l'agent. Servir qui ? Servir quoi ?

Sans compter qu'en outre, cette prime au mérite individuelle, qui peut aussi devenir un mérite collectif quand il s'agit de certaines équipes, devrait être adossée à l'entretien professionnel annuel. Entretien qui se transforme donc en entretien d'évaluation de la prime au mérite... ou pas...

Pour le démarrage de cette prime au mérite individuelle, le secrétariat général a fait fort en enjoignant les Dir de faire remonter ou descendre, c'est selon les agents, la liste des heureux élus en 10 jours. C'est dire l'attention qu'ils mettent à faire les choses en toute équité... Les Dt, pour certains, ont donc planché sur des listes. Certains ont consulté les directeurs.rices de service, d'autres non. Les Rues, quant à eux.elles, n'ont souvent même pas été informés.es. On a donc fait la démonstration que tout le verbiage autour de cette prime individuelle au mérite qui devait reposer sur des entretiens individuels était une nouvelle farce.

Trop c'est trop, il faut qu'il y ait une réaction devant ce marasme institutionnel.

Les enveloppes budgétaires des CIA sont importantes. On ne peut accepter de laisser s'installer à la PJJ une prime au mérite qui va encore davantage creuser la mise en concurrence entre collègues. Savent-ils ce que ces primes au mérite vont engendrer dans les équipes en fragilité ? Et ce que ça peut déclencher dans les équipes dans le contexte actuel d'une administration qui dysfonctionne grandement comme la PJJ ?

Une seule volonté semble les guider : isoler les personnels pour les contraindre à courber l'échine, les mettre en concurrence pour en tirer le plus grand rendement au moindre coût. Non, il faut refuser collectivement.

**Nous appelons l'ensemble des collègues à envoyer une demande d'attribution collective du CIA à la DIR et à la DT pour exprimer leur refus de cette mise en concurrence entre professionnels.les et exiger un étalement juste et égalitaire. Il suffit que la Dir décide d'étaler les enveloppes budgétaires de cette CIA à tous les agents éligibles en divisant la somme par le nombre d'agents concernés. C'est pas compliqué. Envoyons toutes et tous un courriel à la Dir ([dirpjj-sud-est@justice.fr](mailto:dirpjj-sud-est@justice.fr)) en réclamant notre droit d'être méritants les uns, unes comme les autres. On peut aussi joindre un RIB pour gagner en réactivité... Mettez-nous en copie.**

Il faut faire vite, dès jeudi, la Dir transmettra l'ensemble des listes pour la paie de décembre.

***# Pas de prime au mérite à la PJJ  
Divisons la prime, pas les personnels.***